

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

**CHAUSSÉE RÉTRÉCIE ET STATIONNEMENT INTERDIT
17, RUE DES PEYRAGUES**

Objet : Travaux de réparation pour la Communauté d'agglomération de l'Albigeois
SAS BENEZECH-TP - 15 chemin Albert Einstein - Site de Ranteil - 81000 ALBI

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2215-4 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 36, R 37 et R 225 ;

Vu la émission de voirie délivrée par la C2A : 19 ASS 25

Vu la demande effectuée par l'entreprise SAS BENEZECH-TP en date du 14/04/2025 ;

CONSIDERANT que les travaux cités en objet ne sont pas compatibles avec le maintien normal de la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La chaussée sera rétrécie et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier, 17, rue des Peyragues, mais ne s'applique pas aux véhicules de secours ou de police

Pour une durée de 2 / 3 jours
entre le mercredi 16 avril et le mercredi 30 avril 2025 inclus

Article 2 : L'entreprise SAS BENEZECH-TP est autorisée à occuper 5 mètres linéaires de chaussée et accotement avant et après le chantier pour le stationnement des véhicules ou engins de chantier, soit une emprise d'environ 60 m².

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle - Quatrième partie - Signalisation de Prescription - sera à la charge et mise en place par l'entreprise SAS BENEZECH-TP.

Article 4 : Les dispositions définies par l'Article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite :

- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn ;
- Le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
- L'entreprise SAS BENEZECH-TP ;

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marssac sur Tarn, le 14/04/2025

Pour Madame Le maire,

Le Responsable des Services Techniques


Christophe JAMMES